24.11.2022

## Note de version 3.49 du SI SIAO

## I. Evolutions apportées par la v.3.49

## Retirer une personne d'une demande 115 :

Cette évolution permet à un écoutant 115 de pouvoir retirer une personne d'une demande d'hébergement d'urgence pour l'orienter à partir d'une nouvelle demande, au cours du même cycle.

Un bouton rouge "Retirer des personnes" a été ajouté au niveau d'une demande 115. Ce bouton s'affiche uniquement si la demande concerne au minimum deux personnes. Il devient actif seulement si la ou les personnes sélectionnées ont reçu une réponse négative, que la demande n'est ni clôturée ni orientée PHRH et que toutes les personnes de la demande ne sont pas sélectionnées.

Pour une demande non clôturée et avec une ou plusieurs personnes au statut "Non pourvue", il faut d'abord saisir "non" au niveau du champ "Réponse identique pour tous les membres", puis cliquer sur le bouton "Retirer des personnes".

- Si l'une des personnes sélectionnées est le demandeur principal, l'action est bloquée et un message d'erreur s'affiche. Il faut mettre à jour le demandeur principal pour pouvoir retirer cette personne de la demande.
- Sinon, une fenêtre pop-in s'affiche afin de confirmer ou d'annuler l'action.

L'action confirmée, la personne est alors retirée de la demande et le nombre d'adultes, d'enfants et d'enfants de moins de 3 ans sont recalculés afin d'être en adéquation avec les personnes concernées par la demande.

#### Blocage de création de demande en saisie indirecte :

Un utilisateur SI SIAO est bloqué dans la création d'une demande d'hébergement d'urgence si une demande clôturée existe déjà pour le ménage en question, avec une date de création identique à la date de l'appel. Ce blocage permet d'éviter la création en double de demandes, si la demande du ménage a déjà reçu une orientation ce jour-là.

#### Les critères d'acception sont les suivants :

- Pour une demande d'hébergement en saisie indirecte dont la date se situe dans le passé, il est possible d'instruire une réitération d'appel, pour les mêmes personnes et sur le même cycle.
- Pour une demande d'hébergement en saisie indirecte créée, dont la date se situe dans le passé, il n'est pas possible de créer une autre demande pour une ou plusieurs personnes représentant partiellement le sous-ensemble de la première demande, même s'il s'agit du même cycle. L'action est désormais bloquée. Cela permet d'éviter les doublons de demande pour une même personne.

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

## II. Correction relative au volet insertion

#### Ticket 2749 : Critère recherche demandes : année 2022 en erreur

Lors de la recherche de demandes pour l'année 2022, le message d'erreur « Année de création de la demande invalide » s'affichait. Une correction a été apportée afin de rétablir la recherche de demandes pour l'année 2022.

## III. Corrections relatives aux indicateurs

#### Ticket 910: Indicateur « Liste d'attente »

L'export avec l'indicateur « liste d'attente » ne correspondait pas à ce qui était affiché sur l'écran du SI SIAO. Certaines informations et certains résultats s'affichaient différemment. Parmi eux :

- Les lignes dont le nom des listes d'attente est vide ainsi que les lignes où le nombre de ménages est renseigné ne s'affichaient pas.
- Les champs « nombre de ménages » et « nombre de ménages distincts » étaient remplis sauf les champs « personnes » et « personnes distinctes ».
- Des listes d'attente importantes manquaient à la fois dans l'affichage et dans l'export (« "RS AEROPORT ORLY ALBATROS", "Solibail hébergement et autres").
- Certaines listes d'attente restaient vides dans la colonne nom du tableau

La correction apportée permet de rétablir l'affichage correct de l'export.

## IV. Corrections transversales aux volets 115 et Insertion

## Ticket 2747 : Ajout de multiples personnes en même temps

Une correction a été apportée pour empêcher la création en double de la même personne lorsqu'on clique rapidement sur le bouton de validation de création d'une personne.

## Ticket 2847 : Mise à jour des champs nombre d'adultes/enfants dans le formulaire de demande

Pour une demande 115, insertion et de prestation, l'ajout ou le retrait de personne n'entrainait pas la mise à jour des champs « nombre d'adultes » et « nombre d'enfants ». Une correction a été apportée afin de rétablir la mise à jour des informations importées ou retirées.

#### Ticket 2889 : Double demande d'hébergement en saisie indirecte sur le même cycle

En saisie indirecte d'une demande d'hébergement, il était possible de saisir à la même date une demande non pourvue et une demande pourvue sur le même cycle. La correction apportée rétablit le fonctionnement normal des saisies indirectes ; il n'est plus possible de saisir à la même date une demande non pourvue et une demande pourvue sur le même cycle.

Ticket 2893 : Statut de demande incorrect suite à un refus d'orientation

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Lorsque l'on voulait refuser une demande 115, la demande passait au statut « En attente de traitement » dans le tableau de bord et dans l'historique, au lieu d'être au statut « Non pourvue ». Une correction a été apportée afin de rendre le refus d'une demande 115 de nouveau effectif.

## Ticket 2934 : Import de personnes depuis un autre ménage non-fonctionnel

Une correction a été apportée afin de rétablir l'import d'une personne dans un ménage, sans qu'un message d'alerte n'apparaisse.

Ticket 3075 : Résolution d'une erreur apparaissant lors de la modification de fiches de personnes Une résolution a été apportée à un message d'erreur inconnu qui apparaissait lors de la modification de certaines fiches de personnes.

## Tickets 3110 et 3213 : Delta - Résolution d'anomalies sur les doublons de demandes et la fusion de personnes

Lors d'une fusion de personnes, la clé de famille Delta n'était pas correctement appliquée sur les personnes fusionnées dans Rosalie. Le ticket 3110 permet de bloquer les orientations qui pouvaient être réalisées sur des doublons de demandes. Ces deux tickets permettent de mieux gérer la fusion des personnes, limitant ainsi les doublons de familles et de demandes entre le SI SIAO et le système Rosalie.

Ticket 3128 : Résolution d'un problème lors de l'affichage des suivis des modifications d'un ménage Lorsqu'on allait sur l'onglet Suivi des modifications d'un ménage, une erreur apparaissait en raison de problèmes techniques de format de données.

## Ticket 3167 : Résolution d'une erreur apparaissant dans le tableau récapitulatif des réitérations de demandes

Lorsque l'on voulait réitérer une demande pour un ménage, le tableau d'historique des réitérations indiquait un nombre de personnes concernées par la réitération inférieur au nombre de personnes composant le ménage. Une correction a été apportée afin de renvoyer dans le tableau récapitulatif le bon nombre de personnes concernées.

# Tickets 3189 & 3221 : Résolution d'une anomalie concernant la typologie du sous-ensemble des ménages

Lors de la création de demandes 115 et insertion, la typologie du sous-ensemble n'était pas correctement renseignée pour l'ensemble des demandes, et les demandes pouvaient être soumises sans qu'il y ait de valeur renseignée pour la typologie du sous-ensemble, alors que la complétion du champ est obligatoire suite à la MEP v3.48 Une correction a été apportée pour que les demandes créées avant la MEP v3.48 soient complétées et éviter les erreurs lors de l'extraction de demandes. Une correction a été apportée afin que les demandes ne puissent plus être soumises sans que la typologie du sous-ensemble ne soit renseignée.

## Ticket 3194 : Résolution d'une erreur impactant les tableaux de bord

Côté 115, les tableaux de bord demeuraient vides, et côté insertion, n'étaient pas alimentés avec les nouvelles demandes. Une correction a été apportée afin que les tableaux de bord soient correctement alimentés côté 115 et côté insertion.

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

## Ticket 3195 : Résolution d'une anomalie apparaissant lors de la fusion de personnes

Lorsque l'outil proposait de fusionner deux fiches personnes (dont le nom et le prénom étaient correspondants), au moment de la fusion, les personnes proposées en fusion ne sont pas les mêmes (nom ou prénom différent) et une erreur apparait, empêchant la fusion. Une correction a été apportée afin de corriger cette incohérence des noms lors des fusions.

### Ticket 3300: Résolution d'une anomalie lors des extractions brutes des personnes

Lorsqu'une extraction était réalisée, les résultats extraits ne correspondaient pas à la plage de dates sélectionnée ou générait un message d'erreur. Une correction a été apportée afin que l'export soit réussi et que les résultats correspondent à la demande.

## Ticket 3362 : Résolution d'une anomalie lors des requêtes de recherches de familles issues du JSON en BDD SI SIAO

Lorsqu'une famille récupérée dans le JSON n'était pas trouvée sur la BDD SI SIAO, une exception était remontée et faisait planter le traitement de l'instance du batch : les autres familles à synchroniser n'était pas traitées ce qui pouvait générer des désynchronisations potentiellement importantes. Une correction a été apportée pour que lorsqu'une famille n'est pas trouvée, cela ne perturbe pas le traitement pour les autres familles.

## (ERRATUM) Ticket 3158 : Clôture des demandes en présence des "faux" SIAO en base GIP HIS et Siege PRASHHHH :

Ce correctif n'a pas été associé à la version 3.48.6 mais à la version 3.49.2

De nombreuses demandes relevant des anciens SIAO en base, GIP HIS et Siège PRASFHH, ne pouvaient être clôturées. La correction apportée permet de clôturer ces demandes afin d'accélérer la mise au propre des ménages après la montée de version de la 3.48.6

En cas de problème d'accès au SI SIAO après la mise en production, merci de vider le cache de votre navigateur et de réessayer.

Nous vous remercions pour votre aide dans l'amélioration continue de l'outil SI SIAO et restons à votre entière disposition par mail et via l'assistance téléphonique pour prendre en compte vos remarques.

L'équipe projet SI SIAO